

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 22 novembre 2018

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 22 novembre 2018, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet Mme Thériau, M. Bellanger, Mme Planchenault, M. Pottier, Mme Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier, M. Beunard et Mme Vilfeu.

Absente excusée : Mme Hiland

Secrétaire de séance : M. Serge Brunet

Ordre du jour

Présentation du dispositif « participation citoyenne » par la Gendarmerie

- ☞ Demande subvention du pacte régional pour la ruralité pour les travaux inscrits dans le cadre du contrat de ruralité/Laval Agglo
- ☞ Budget communal – Décisions modificatives N° 3
- ☞ Personnel communal/Assurance statutaire : Adhésion au nouveau contrat de groupe
- ☞ Questions diverses

PRESENTATION DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

La gendarmerie, en la présence du Colonel VILMAIN et du major LOURY, présente ce dispositif qui avait déjà été évoqué fin 2013/2014 mais qui n'avait pu être mis en place.

Ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement (lutte contre les cambriolages et autres formes d'atteintes aux biens : démarchage, escroquerie ...) Il a pour objectif :

- de faire basculer le sentiment d'insécurité du citoyen vers le délinquant,
- d'optimiser l'efficacité de la gendarmerie,
- de rassurer l'ensemble de la population en l'informant régulièrement de tous les sujets en lien avec la prévention
- de renforcer les solidarités de voisinage.

Pour le mettre en place, la Municipalité doit :

- ✕ lancer le dispositif (notamment par l'organisation d'une réunion publique),
- ✕ l'approuver par la signature d'une convention avec le Préfet et le représentant du groupement de gendarmerie) et
- ✕ l'animer par la nomination de référents citoyens (de préférence volontaires, répartis sur tout le territoire communal : pour Montigné, la

gendarmerie préconise la nomination de 6 référents-citoyens). Ces derniers ont pour mission :

- de contribuer à la vigilance collective à l'égard d'évènements ou de faits suspects (ex. présence de véhicule suspect) et de faire remonter l'information auprès de la gendarmerie et du maire. Ces référents, lors de leur nomination, bénéficient d'une 1/2 journée de formation. En aucun cas, ils ne doivent se substituer aux forces de l'ordre.

Il est précisé qu'à Montigné, il a été dénombré 16 atteintes aux biens en 2016 (dont 6 cambriolages), 5 en 2017 (dont 2 cambriolages) et 6 en 2018 (du 01/01 au 01/11/2018) dont 1 cambriolage.

Aussi, après l'exposé des représentants de la Gendarmerie et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'engager la procédure et fixe, d'ores et déjà, la date de la réunion publique de présentation du dispositif au jeudi 07 février 2019, à la salle des Fêtes.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2018

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé sans observation. Par contre, en ce qui concerne la réunion de septembre 2018, G. TRAVERS demande qu'un point soit fait sur les travaux réalisés dans les chemins (il lui est répondu que ce sera vu lors de la prochaine réunion de commission de travaux).

DEMANDE SUBVENTION DU PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE

Les communes de – de 5 000 habitants peuvent obtenir des aides du pacte régional pour la ruralité, à hauteur de 10 % du coût HT (ou TTC selon l'exigibilité au FCTVA) du projet, soit au titre :

- du fonds régional de développement des communes (équipements et services permettant l'insertion des populations, la petite enfance et la jeunesse, la formation, équipements et services favorisant la mobilité et les déplacements, équipements de proximité dont une commune est dépourvue),
- de l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles (construction et (ou) réhabilitation d'écoles, construction-extension des salles de restaurant scolaire, construction-extension d'équipements liés au temps du périscolaire).

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déposer des demandes d'aides pour les travaux ci-après :

1 – Fonds régional de développement des communes

Nature des travaux	Montant HT
<u>Salle de loisirs</u>	
• Remplacement chaudière gaz	14 825,00 €
• Centrale de traitement de l'air pour le chauffage et la ventilation	45 800,00 €
• Réfection du système d'extraction de la cuisine	5 000,00 €
• Remplacement menuiseries	14 913,00 €
• Fixation de plaques absorbantes sur parois opaques et remplacement des dalles de plafond par des dalles acoustiques	20 000,00 €
• Réfection de la toiture + démontage de l'ancienne + analyse de la structure de la charpente	<u>51 772,00 €</u>
<i>Sous total</i>	152 310,00 €

Ces travaux, à réaliser en 2020 à l'exception du remplacement de la chaudière gaz, feront l'objet d'une demande de subvention DETR fin 2019.

1 – Fonds régional de développement des communes – Programmation 2019

Nature des travaux	Montant HT
<u>Travaux divers – Bâtiments et voirie</u>	
• Salle des associations – Remplacement des menuiseries (portes fenêtres)	4 924,00 €
• Démolition maison Fouquet (estimation – Attente d'un devis)	40 000,00 €
• Aire de jeux au complexe sportif (rénovation et modernisation)	20 000,00 €
• Place Jeanne d'Arc – Réfection du sol	11 000,00 €
• Cimetière – Réfection des allées pour amélioration de l'accessibilité et simplification de l'entretien	13 000,00 €
• Vasistas classe CM	2 198.50 €
• Portes maison de la forge	1 937.00 €
• Ouverture fenêtre Péroulet (estimation)	<u>10 000,00 €</u>
<i>Sous total</i>	103 059,50€

Ces travaux pourront bénéficier du solde de la subvention du Fonds de concours de Laval Agglomération de 20 000 €.

2 – Accompagnement des territoires en faveur de la construction ou de la rénovation des écoles

Nature des travaux	Montant HT
• Accueil de loisirs – Construction d'un préau (type carport) -	20 000,00 €
• Aménagement cour école publique (montant en l'attente de l'estimation de l'entreprise)	<u>10 000,00 €</u>
<i>Sous-total</i>	30 000,00 €

DEMANDE SUBVENTION DETR

Un dossier sera déposé début décembre pour les travaux de démolition de la maison FOUQUET. Cette demande, inscrite dans le cadre du programme global de requalification du cœur de bourg, pourrait bénéficier d'un financement de 30 %. Cependant, cette démolition fait débat : une élue y est opposée, d'autres estiment qu'elle est nécessaire pour permettre la construction de logements plus adaptés et plus nombreux (le réaménagement de l'actuel bâtiment semble difficile et onéreux au regard des attentes tant de la commune que de Mayenne Habitat). Quoi qu'il en soit, au moment des négociations foncières, une étude financière comparative devra être menée quant à la prise en charge ou non par la commune des frais de démolition de l'immeuble.

Pour le moment, la municipalité envisage de mettre en location cette maison, en l'état, au prix de 500 €/mois. A ce sujet, il est précisé que les 4 logements « location-accession », actuellement vacants, vont être mis en location tout prochainement. Une élue souhaiterait que Méduane communique la typologie des locataires de la zone locative.

BUDGET COMMUNAL – DECISIONS MODIFICATIVES N° 3

Le Conseil Municipal vote la décision modificative ci-après prenant en compte :

- l'amortissement d'une immobilisation remontant à 1998,
- une réactualisation des frais de personnel non titulaire,
- l'acquisition de mobilier pour le RAM

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>		
64111 – Frais de personnel	4 000,00	
6811-42 – Dotations aux amortissements	2 490,00	
<u>Recettes</u>		
6419 – Rémunérations sur rémunérations de personnel		4 000,00
7067 – Participation des familles (Rest. Scolaire) (même si la commune n'a pas l'assurance de les percevoir)		2 490,00
TOTAUX	6 490,00	6 490,00
RAPPEL BP 2018 + DM 1 + DM 2	1 223 400,00	1 223 400,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 229 890,00	1 229 890,00
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>		
2184-35 – Mobilier ALSH (devis WESCO)	3 750,00	
23131-36 – Redéploiement locaux scolaires	-123 800,00	
2313-36 – Redéploiement locaux scolaires	123 800,00	
2315-37 – Travaux allées cimetière	-1260,00	
<u>Recettes</u>		
28041582-40 Amortissement divers réseaux voiries		2 490,00
TOTAUX	2 490,00	2 490,00
RAPPEL BP 2018 + DM 1 + DM2	973 927,62	973 927,62
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	976 417,62	976 417,62

PERSONNEL COMMUNAL - ADHESION AU CONTRAT DE GROUPE

L'actuel contrat expirant le 31 décembre 2018, le Centre de Gestion a attribué le nouveau contrat, d'une durée de 4 ans, prenant effet au 1^{er} janvier 2019, à Siaci St Honoré/Groupama Manche (alors qu'il était détenu depuis de très nombreuses années par CNP Assurances).

Aussi, après examen des différentes propositions, le Conseil Municipal :

- DECIDE de confier au centre de gestion, par voie de convention, la gestion dudit contrat (coût de 6 % du montant de la prime payée à l'assurance),
- RETIENT, parmi les 4 propositions, l'option 3 pour les agents affiliés à la CNRACL (agents dont le temps de rémunération hebdomadaire est égal ou supérieur à 28 h) dont les conditions sont les suivantes :
 - Taux de 4,73 % de la masse salariale (traitement de base + NBI (nouvelle bonification indiciaire) + charges patronales au taux de 40 %),
 - Franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire avec annulation de la franchise pour tout arrêt supérieur à 60 jours,
 - pas de franchise pour les accidents du travail.

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, le taux de cotisation est de 0,99 % de la masse salariale (traitement brut + NBI + charges patronales au taux de 35 %) avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

MAISON FOUQUET – CHANGEMENT DE DESTINATION

Un changement de destination avait été sollicité en décembre 2017 dans le cadre du dédoublement de l'accueil de loisirs pendant les travaux de redéploiement des locaux (création d'un ERP). L'accueil de loisirs ayant déménagé, il est nécessaire de solliciter un nouveau changement de destination pour réaffecter l'immeuble en habitation.

COMPTE RENDU DE LA REUNION COMMUNICATION du 19 décembre 2018

Bibliothèque : le déménagement a eu lieu les 23, 24 et 25 octobre et s'est déroulé dans de bonnes conditions

ASLM – Lors de la rencontre du 27 octobre 2018, un point a été fait sur les travaux en cours, tant au niveau de la salle Athéna que des vestiaires

Ludothèque : la maison des TAP étant vacante (puisque les TAP n'ont pas été reconduits à la rentrée 2018/2019), le conseil municipal décide d'y transférer la ludothèque (uniquement au rez-de-chaussée : pièce principale + partie dégagement pour l'installation des jeux surdimensionnés). Le déménagement est envisagé pendant les vacances de Noël.

Téléthon : le programme des 7 communes associées ainsi que les flyers de la course à pied en relais de Montigné du 08/12 (11h) au 09/12 (11h) et de la soirée de Noël du 21 décembre 2018 seront distribués dans le bourg en fin de semaine.

Festival des Nuits de la Mayenne : Mayenne Culture est intéressée par la candidature de la commune sous réserve de mise à disposition d'un site présentant un intérêt patrimonial. Une visite de différents lieux (cour du Verger, Cour de la Forge, Moulin du Bigot,) par les responsables de l'association en charge dudit festival est programmée le 03 décembre prochain.

JIM : Sa diffusion aura lieu fin janvier. Le programme des manifestations de 2019 ainsi que le guide pratique réactualisé y seront joints.

DEVIS DIVERS

Le Conseil Municipal accepte l'ensemble des devis ci-après, étant entendu que seuls, ceux du remplacement du chauffe-eau à la salle de loisirs et de fournitures d'extincteurs supplémentaires et d'établissement de plan d'évacuation réactualisé à la bibliothèque et à l'accueil de loisirs, seront signés dans les prochains jours. L'acceptation des autres n'interviendra qu'en décembre (pour un paiement sur 2019) :

- Remplacement du chauffe-eau de 1000 litres au complexe salle de loisirs/restaurant scolaire/Ecole publique (percé) : Devis MARSOLLIER de 3 296,80 € TTC,

- Fourniture extincteurs supplémentaires et établissement de plan d'évacuation actualisé à la bibliothèque et à l'accueil de loisirs : Devis SICLI d'un montant de 752,09 € TTC,

- Remplacement des vasisas de la salle de classe de la Directrice (problème de fuites) : Devis MEIGNAN de 2 638,20 € TTC (option encadrement intérieur blanc incluse)

- Remplacement de 2 portes extérieures – Logement Rue des Lauriers loué à M. BOULAY – Devis EMAPLAST de 1 103,53 € TTC + 1 220,93 € TTC soit 2 324,46 € TTC

- Panneaux de signalisation – Acceptation devis SIGNATURE

① de 2 339,14 € TTC (mise en place de la circulation apaisée + Entrées et sorties d'agglomération + 3 panneaux de lieux-dits + Rack à vélos/Salle Athéna + panneaux stationnement handicapés/zone locative + panneaux déviation et modification récente des lieux + 5 potelets (entrée rue St Georges/Rue des Lauriers)

② de 596,60 € TTC concernant la fourniture de lattes à insérer au niveau des panneaux indicateurs existants (école publique, bibliothèque) + 3 petits panneaux directionnels fléchés (bibliothèque, accueil de loisirs, mairie et salle du Verger).

En matière de circulation, des habitants se plaignent que la limitation de vitesse mise en place dans le cadre de la circulation apaisée n'est pas respectée, notamment Rue des Lauriers.

- Fourniture et pose de butées et réglages des portes de l'accueil de loisirs : Devis BARON de 699,60 € TTC
- Fabrication d'un panneau pour l'école – « Pablo Picasso » : Devis ALPHA SIGNALETIC d'un montant de 636,00 € TTC. Au niveau de l'accueil de loisirs, la mosaïque « Pablo Picasso », située en façade, sera masquée par un habillage bois, lequel sera ensuite personnalisé par les enfants de l'accueil de loisirs,
- Réouverture fenêtre – Le Pétoulet : devis en cours

FUSION LAVAL AGGLOMERATION/COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOIRON

Une réunion publique de présentation de la nouvelle entité se tiendra, à Laval, le jeudi 29 novembre 2018, à 20 h à l'Hôtel de Ville (une 1^{ère} réunion, à laquelle assistait une centaine de personnes, s'est déjà tenue à Loiron le 14 novembre dernier)

RAPPORT D'ACTIVITES DU BASSIN DU VICOIN DE 2017

Le rapport annuel du Syndicat du bassin du Vicoin de 2017 est consultable en Mairie ou sur son site internet www.vicoin.portail-bassins-versants.fr. Par ailleurs, suite à la constitution de JAVO (syndicat mixte des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ovette), le Conseil Municipal désigne MM. POTTIER et JARRY, respectivement membres titulaire et suppléant, pour représenter la commune au sein du comité technique du Vicoin. Par contre, les membres du conseil syndical seront désignés par Laval Agglomération.

SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Les services eau et assainissement de la commune seront gérés à compter du 1^{er} janvier 2019 par la SAUR (la convention de mise à disposition de l'agent communal signée entre la commune et Laval Agglomération deviendra donc caduque au 31/12/2018).

PROJET MAYENNE HABITAT – NOUVEAU QUARTIER – CHEMIN DU COUDRAY

Suite aux rencontres avec les riverains des parcelles 7, 9 et 10 et au vu de la première esquisse de Mayenne Habitat, deux bandes de terrain de 100 M² chacune pourraient être rétrocédées aux 2 propriétaires riverains (l'une au propriétaire de la parcelle 8, l'autre au propriétaire de la parcelle 11), au prix de 52 € TTC le M².

Une réunion publique avec les co-lotis sera à programmer lorsque le maître d'œuvre, Atelier du Marais, aura fourni les éléments concernant la finalisation des travaux de 2^{ème} phase.

Les réservations des parcelles 12 et 18 a ont été confirmées par écrit.

QUESTIONS DIVERSES

Salle Athéna : les travaux sont en cours. Par contre, faute de mise en place de protections, la salle est sale

Amicale laïque : Accord donné pour l'utilisation du city-park pour les chants de Noël. L'utilisation de la salle des fêtes pour la soirée du 1^{er} décembre 2018 sera gratuite.

Plan « mercredi » : Le PEDT intégrant le plan mercredi est finalisé. Il a été transmis pour avis aux membres de la commission. Il est à transmettre avant le 30 novembre 2018, après signature du Maire, à la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

Accueil de loisirs – Vacances de Noël : Une enquête sera faite auprès des familles pour la mise en place éventuelle d'un accueil de loisirs sur Ahuillé les 02, 03 et 04 janvier 2019. Si mise en place, il y aura lieu de prévoir l'embauche d'un animateur.

ASLM – Un nouvel animateur sportif a été recruté. Il s'agit de David PAVIET.

Inauguration du 08 décembre 2018 : Le lieu de ralliement est prévu sur le parking, face au Pétoulet. Il est prévu ensuite de regagner la bibliothèque en passant par la Rue du Parc, puis l'accueil de loisirs et enfin les locaux scolaires. Le vin d'honneur sera servi dans la salle de motricité de l'école publique.

COMMISSION DES TRAVAUX

Elle se réunira le mardi 04 décembre 2018, à 20 heures.

CEREMONIE DES VŒUX

Elle aura lieu le vendredi 11 janvier 2019, à la salle de loisirs

DATES DES PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- le jeudi 20 décembre 2018
- le jeudi 17 janvier 2019
- le jeudi 28 février 2019
- le jeudi 21 mars 2019
- le jeudi 11 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signature des membres présents :

Michel PEIGNER	Nathalie MANCEAU	Serge BRUNET
Marie-Josèphe THERIAU	Patrice BELLANGER	Thérèse PLANCHENAU
Xavier POTTIER	<i>Absente excusée</i> Annie HILAND	Nathalie MARTEAU
Daniel JARRY	Laurence PELTIER	Gérard TRAVERS
Nathalie FORET-VETTIER	Jérôme BEUNARD	Sylvie VILFEU